



Communiqué de presse
19.09.2023

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris décerne le label « Département Fleuri » à l'Alsace



Photo du jury fleurissement d'Alsace ©ADT

La vocation du **label « Département Fleuri »** est de récompenser les collectivités territoriales françaises qui, au travers d'actions de valorisation et d'animation du label « Villes et Villages Fleuris » exemplaires, conçoivent et mettent en œuvre un cadre de vie favorable à l'épanouissement de leurs habitants et à l'attractivité touristique de leur territoire.

L'Alsace promeut le développement durable de son territoire et la qualité paysagère de ses communes en s'appuyant sur de nombreux partenaires qui constituent un véritable réseau de compétences, permettant l'accompagnement individualisé des communes. Les actions de promotion et de sensibilisation engagées en ce sens par **Alsace Destination Tourisme**, ont abouti à de bons résultats qui se mesurent notamment par le nombre croissant de communes participant au label « Ville et Villages Fleuris » passant de 333 à 346 entre 2018 et 2023.

Ces actions ayant répondu en tous points aux enjeux du **label Département Fleuri, l'Alsace, qui a candidaté pour la première fois d'une même voix pour ses deux départements, se voit attribuer le label par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) pour une période de 5 ans.** Auparavant, Haut-Rhin et Bas-Rhin avaient déjà entrepris cette démarche et obtenu le label de façon individuelle. C'est donc naturellement qu'aujourd'hui l'Alsace demeure parmi les plus beaux départements fleuris français et conserve sa place parmi les 16 départements fleuris français détenteurs du label.

Cette distinction sera remise à l'occasion de la cérémonie nationale du CNVVF qui aura lieu en décembre 2023 à Paris.

Pour rappel, le **label « Département Fleuri »** existe depuis 1988 et a été créée dans l'objectif d'identifier et de faire connaître les stratégies de valorisation d'un territoire départemental à partir de critères liés à la qualité de vie des résidents et des visiteurs. Elle est la marque d'une qualité de l'accueil, d'un intérêt particulier du département pour l'amélioration du cadre de vie à travers des actions liées à l'aménagement,

à la préservation de l'environnement, au développement économique et à la cohésion sociale. Le label a pour ambition d'être un acteur du développement des territoires en participant à leur attractivité.

Le jury national a également annoncé les communes qui ont confirmées leur 4^e fleur (Bergheim-68, Bischheim-67, Hirsingue-68, Itterswiller-67, Ribeauvillé-68).

A noter que Bergheim reçoit le prix national de la mise en valeur du patrimoine.

Contacts technique fleurissement Alsace Destination Tourisme :

Marie BARBERO pour le Bas-Rhin // 06 06 45 60 43 // marie.barbero@adt.alsace
Aurore GUTHLEBEN pour le Haut-Rhin // 06 24 06 05 13 // aurore.guthleben@adt.alsace

Contact presse Alsace Destination Tourisme :

Alexandre SCHOLLY // 03 88 15 45 66 // alexandre.scholly@adt.alsace

